

NOTE AUX PARENTS

Chers parents,

Veuillez trouver ci-après les consignes à suivre concernant les inscriptions à la cantine scolaire et aux activités périscolaires :

- Première étape : Connectez-vous sur le site internet de la collectivité de Saint-Martin : www.com-saint-martin.fr
- Deuxième étape : Cliquez sur la rubrique « Pratique »
- Troisième étape : Cliquez sur l'onglet « Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires et cantine »
- Quatrième étape : Cliquez sur les liens énumérés ci-après pour télécharger les documents qui peuvent être remplis sur l'ordinateur ou par écrit :



Pour rappel, le dossier d'inscription peut être déposé dans les boîtes aux lettres de la CTOS situées à l'annexe de Marigot, à la cuisine centrale à Grand-Case et/ou à l'école Omer ARRONDEL à Quartier d'Orléans, d'une part.

D'autre part, il peut être adressé par mail à : inscription@ctos-saint-martin.fr

Concernant le règlement des frais d'inscriptions à la cantine scolaire et/ou aux activités périscolaires, nous vous informons que les services de la régie vous contacteront afin de fixer un rendez-vous.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de la CTOS

K.BRYAN

